



Déclaration du SE-Unsa à la CAPA « Avancement accéléré des CPE » du vendredi 21 mai 2021

Madame la Rectrice,  
Monsieur le Secrétaire Général d'Académie  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique  
CPE,

Avec la loi de Transformation de la Fonction Publique et la crise sanitaire de la COVID 19, nous avons perdu l'habitude de ces temps d'échanges qui restent cependant essentiels pour le dialogue social et pour porter la voix des personnels d'éducation que nous représentons.

Essentielles au fonctionnement des établissements, les missions des CPE et des assistants d'éducation (AED) passent encore, le plus souvent, inaperçues. La crise sanitaire qui dure a exacerbé encore les difficultés de leurs conditions de travail.

Depuis le début de la crise sanitaire, nos collègues sont à l'œuvre pour soutenir la continuité pédagogique et pour permettre de garder les établissements ouverts. Depuis l'application des multiples modifications de protocoles dans la vie de l'établissement, qu'il s'agisse du respect des gestes barrières, de la restauration, des pauses, des études ou de l'internat, à la poursuite de leurs missions en faveur de la réussite de leurs élèves et du lien avec les familles, en passant par le suivi accru des décrocheurs, ou encore le renforcement de la sécurité des établissements en lien avec le risque attentats, les CPE et les AED sont sur tous les fronts, et le plus souvent au pied levé.

La crise sanitaire a dégradé considérablement et durablement leurs conditions de travail en accroissant les risques psycho-sociaux de personnels épuisés.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous n'avons cessé d'alerter le ministère sur la situation des personnels de vie scolaire. Si le SE-Unsa a bien obtenu une augmentation de l'indemnité forfaitaire des CPE, les autres revendications ne trouvent pas de réponse. Il est notamment urgent que le Ministère budgétise des créations de postes de CPE en nombre suffisant.

Le SE-Unsa demande un CPE minimum dans chaque établissement, des effectifs supplémentaires d'AED pérennes, un équipement systématique en téléphonie mobile et ordinateur portable pour faire face aux situations de crise.

Dans le cadre de l'amplification de la campagne de dépistage visant à ralentir la propagation du virus, les premières livraisons d'autotests réservés aux personnels viennent d'être réalisées dans les collèges et les lycées.

Au-delà du retard et des difficultés d'acheminement, le volume d'autotests quantifié par établissement est souvent en deçà de la réalité du volume de personnels de l'établissement. Entre non-prise en compte de certaines catégories de personnels et omission des personnels itinérants, les quantités moindres que celles nécessaires conduisent à une priorisation locale qui relègue souvent à la dernière place de la dotation les personnels d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap.

C'est bien méconnaître le rôle et la place que ces personnels occupent au sein de chaque établissement et auprès de chaque élève, c'est bien méconnaître la proximité que ces personnels sont amenés à avoir avec l'ensemble des équipes et des familles au quotidien, que de faire ce choix.

Non, ces personnels ne sont pas plus protégés de la contamination tout comme ils ne sont pas moins vecteurs potentiels du virus. Au contraire, leurs missions les exposent pleinement depuis maintenant plus d'un an, notamment sur les temps d'accompagnement individuel, de surveillance de restauration ou d'internat.

A quelques semaines des résultats des mutations intra-académiques, nous rappelons une fois de plus notre opposition au profilage des postes de CPE. L'opacité sur les conditions de recrutement sur ces postes demeure. Les collègues ayant postulé sur ces SPEA nous font remonter qu'ils n'ont parfois aucun retour sur la prise en compte de leur demande et aucun entretien programmé. Le SE-Unsa réitère dans cette instance un traitement harmonisé et équitable sur l'ensemble de ces postes de l'Académie.

Enfin, le 27 mai seront étudiées les demandes de rupture conventionnelle pour les personnels de l'académie. Nous souhaiterions à l'issue de cette réunion d'harmonisation, avoir connaissance du nombre de demandes, notamment celles concernant les CPE de l'académie, les catégories de motifs de demandes, les tranches d'âges et surtout l'accompagnement RH prévu dans les cas de refus de ces demandes. A l'heure où la RH de proximité se met enfin en place dans les départements de manière effective et où les personnels font émerger des demandes relevant de ce champ, de plus en plus nombreuses, il nous semble essentiel au SE-Unsa d'accompagner et de répondre aux difficultés, voire à la souffrance professionnelle, certainement exacerbée par cette crise sanitaire mais surtout aggravée depuis 4 ans, selon nous, par une forme de maltraitance institutionnelle liée aux injonctions ministérielles répétées et un mépris des personnels qui s'affiche par le « quoi qu'il en coûte ! entre autres...

Après plus d'un an de crise sanitaire, à 6 semaines de la fin de l'année scolaire, il faut tourner la page du rythme infernal de l'Ecole sous covid pour que la rentrée 2021 soit enfin la rentrée d'après. Il appartient au Ministère de préparer l'Ecole à toutes les éventualités et de sortir enfin des adaptations au jour le jour.

Merci pour votre écoute

Les Commissaires Paritaires CPE du SE-Unsa,

Christophe NOWACZECK    Paule HIQUET